

**PV AG- AFHEP**  
14 septembre 2017

Présent.es : Catherine Amendola, René Barioni, Stéphanie Bauer, Sandrine Breithaupt, Claude Burdet, Paola Chenal, Anne Clerc, Stéphanie Denervaud, Daniel Frossard, Laetitia Mauroux, Alain Melly, Martine Panchout-Dubois, Laetitia Progin, Claire Taisson Perdicakis, José Ticon, Geneviève Tschopp, Serge Weber

membres du comité :

Carole-Anne Deschoux, Soraya De Simone, Daniel Martin, Yvan Péguiron, Florence Quinche, Bernard Savoy,

2 invités : D. Jeanquartier, secrétaire de la FSF, Alaric Kohler, syndicat, formateur et chercheur à la HEP BeJuNe

Exusé.es :

Serge Ramel

**1. Adoption du PV du 15.09.2016** : accepté

## **2. Rapport d'activité du comité**

### **Commentaires du comité :**

Prise en compte de la 6<sup>ème</sup> semaine de vacances à partir de 60 ans. L'AFHEP continue de suivre ce dossier. Remarque d'une collègue qui suggère d'intégrer à la feuille de charges un pourcentage équivalent (2,5 %).

L'AFHEP recommande aux resp. d'UER de faire de même. Il a été demandé au Codir qu'une directive à ce sujet soit donnée aux responsables d'UER.

Sur la nomination des professeurs HEP : l'AFHEP a demandé davantage de transparence pour ces nominations en terme de critères et de procédures.

A propos de la fixation du salaire initial : il est recommandé que les nouveaux engagés vérifient leur premier salaire. Ils peuvent contacter l'AFHEP pour un conseil (à faire dès réception du montant du salaire). Les éventuelles corrections de salaire sont rétroactives.

Le questionnaire aux chargés d'enseignement est en cours d'analyse (65 réponses sur 114). Dès que les résultats sont communicables, l'AFHEP organisera une AG extraordinaire. Un des deux points de cette AG portera sur le retour de ce questionnaire.

LHEP, projet de modifications :

Travail important effectué par le comité de l'AFHEP. Les politiques ont demandé à consulter le travail effectué.

### 3. Site web HEP

En 2017, le site web de l'AFHEP a été refait. Le comité relève l'usage simplifié et son côté esthétique. Il remercie le travail de Florence Quinche qui reprend également le relai dans la gestion du site. Il profite d'exprimer sa reconnaissance pour le travail antérieur d'Yvan Péguiron.

Voici le lien (<http://afhep.ch/>) qui figure maintenant également sur le site officiel de la HEP-VD.

### 4. Statuts

Les statuts sont en cours de modification. Ils seront proposés au vote lors de l'AG extraordinaire du printemps 2018. Ils seront soumis aux membres pour lecture avant leur approbation. Avec ces nouveaux statuts, l'AFHEP se fixe sur un rôle de veille réflexive sur la formation des enseignants. S'y exprime la volonté d'être proactif, plutôt que dans la réaction. Soit anticiper les difficultés (si faire se peut), pour ne pas subir des décisions de dernière minute.

### 5. Activités de l'AFHEP

Des questions de changement d'UER ont été discutées ; plusieurs soutiens individuels ont été apportés pour accompagner un changement interne. Aide aussi pour la gestion du cahier des charges, le respect du dit cahier et de ses charges. Aide à la compréhension des contrats, avant signature et éléments de négociation.

#### **Rencontres avec le CDir :**

L'AFHEP a redemandé un espace pour les formatrices et formateurs. Le Codir nous a informé qu'il cherche à louer des locaux au Flon. Une partie des UER pourrait déménager au Flon, ce qui libérerait des locaux.

L'AFHEP a demandé une meilleure désignation des responsables d'unité. Des responsables ont été nommés cette année sans mise au concours.

L'association des formateurs alémaniques : Association interlocutrice de la COHEP. Ses positions ne sont pas toujours en cohérence avec les nôtres. Tant qu'il n'y a pas d'association romande équivalente, elle représente aussi les formateurs romands. Pour constituer un interlocuteur romand présent au niveau suisse, il faudrait que les formateurs suisses-romands se fédèrent. L'AFHEP cherche des personnes intéressés (un 2,5% de décharge est possible pour les personnes qui s'engageraient).

#### **Liens avec la COPER :**

Bonne collaboration avec la COPER ; réflexions sur les champs communs et autres. Echanges et liens entre les deux instances.

### 6. Nouveau délégué.e CPEV de l'AFHEP

Présentation de D. Jeanquartier : La réélection d'un membre de l'AFHEP pour remplacer R.Barioni n'est pas nécessaire. Le siège est pourvu par les viennent ensuite de la liste des

élus. Ce n'est qu'en 2020 que le siège sera à repourvoir. Remerciements à René Barioni pour son implication.

R. Barioni encourage vivement des membres de l'AFHEP à se présenter en 2020. Il partage son intérêt de mieux comprendre le fonctionnement des caisses de pension. Il relève que le groupe FSF est majoritaire au sein de l'Assemblée et exerce donc une certaine influence.

## **7. Présentation des comptes et des rapports des vérificateurs/trices**

par le caissier Yvan Péguiron

Les produits : cotisations et subsides de la Hep-VD. Actuellement 64 membres cotisants. (légère augmentation), mais on reste à 50 % de représentation sur l'ensemble des membres.

Cotisations : 5700.-  
Subside Hep : 2000.-

Nouveauté 2017 : création d'un poste au budget pour les intervenants extérieurs (conférenciers) : 440.- par an. Pour 2018, 500.- sont prévus.

Rapport des vérificateurs :

Rosanna Margonis-Pasinetti et René Barioni : remercient le caissier de leur avoir fourni toutes les pièces nécessaires pour cette vérification. Décharge est donnée.

Nomination d'un nouveau vérificateur/trice (pour 3 ans) :

Sandrine Breithaupt est élue (en remplacement de René Barioni). Rosanna Margonis-Pasinetti poursuit encore une année.

Le budget 2018 est présenté et accepté par l'AFHEP à l'unanimité.

## **8. Election du comité**

Nouvelle composition du comité : Sonya Florey quitte le comité mais continue à être membre de l'AFHEP. Elle a transmis un mot qui a été lu. Remerciements de l'AFHEP à Sonya.

Une candidate se présente pour faire partie du comité : Laetitia Progin (Chargée d'enseignement, AGIRS). Elle est élue à l'unanimité. L'élection est pour 3 ans.

Un mot de la Présidente qui remercie les membres de l'AFHEP de leur confiance.

## **9. Intervention de D. Jeanquartier de la FSF**

Remercie de la participation active à la FSF. Notamment pour le travail fait sur l'évaluation de la LHEP.

A propos de la caisse de pensions de l'Etat de Vaud : elle garantit un certain nombre de prestation pour la date de retraite. Depuis 2013 un conseil d'administration dirige la caisse. Les membres qui représentent les employeurs sont élus par le conseil d'Etat. Ceux qui représentent les employés sont élus par l'assemblée des délégués de la FSF.

Tous les 5 ans cette caisse doit présenter un plan à un comité de vérification (sur la viabilité de la caisse). Le rendement du capital doit se faire autour de 3,5 % pour continuer à fonctionner. Depuis il y a déjà eu des ajustements, notamment pour les âges de départ à la retraite. Actuellement ces 3,5 % ne sont plus garantis. Un plan de financement jusqu'en 2052 est demandé à la caisse de pension. Pour cela, on s'appuie sur des experts, qui sont très pessimistes en ce moment. La caisse de pension va présenter son plan dans les prochaines semaines, il va probablement être encore moins favorable (davantage de cotisations et élévation âge de retraite). Chacun va recevoir de la caisse un courrier détaillant ces changements. Marge de manoeuvre de la caisse : âge de la retraite, nb d'années prises en compte, taux technique (taux de rendement minimum).

Taux de cotisation de l'employeur : dépend du gouvernement. L'état (conseil d'Etat) peut aussi recapitaliser la caisse de pension. On ignore les intentions du gouvernement. En 2014, les députés ont voté un article de la LPP, qui fixait 2 conditions pour que l'Etat verse de l'argent à une caisse.

Ensuite, il faudra décider de la stratégie à adopter. La FSF convoquera une assemblée des délégués pour décider de sa stratégie.

L'avis de la FSF : les avis des experts sont trop alarmistes.

Question : quels sont les moyens d'action de la FSF ?

-Pas de consultation officielle. Différents contacts avec les différentes instances sont effectués. On est dans une posture de maintien des acquis.

-Si des changements doivent avoir lieu, ils ne seront pas en vigueur avant 2019 et les scénarios présentés par la caisse pourront encore évoluer d'ici-là.

## **Conférence, à propos de la HEP BeJuNe**

Alaric Kohler présente les activités de l'Association des formateurs de la HEP BeJuNe

Site web : <https://www.antennesyndicale.ch/>

MP de l'espace membres : antenne2017

Questions à Alaric K. sur le cahier des charges des enseignants de BeJuNe : le problème central est la pénibilité du travail (taux payé par cours trop faible, engendre un nombre de cours trop élevé). Le calcul est différent selon les formations (primaires : coeff : 2.2 qui ne contient pas le travail administratif et la formation continue, avec les nouveaux statuts proposés : ils visent plutôt un coefficient de 3. Actuellement il y a 1900 h/an, dans les nouveaux statuts 1850 demandées. Cette situation de surcharge a généré à peu près un burn out par an depuis quelques années.

PV de Florence Quinche

